



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : CHALLENGE JEAN-PAUL HALLEUX régates TS

Date : Le 1 mai 2019

**Autorité Organisatrice : Royal Club Nautique Sambre&Meuse
Rue des Pruniers, 11 WEPION**

La mention « (DP) » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la direction du jury être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 La régates est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile 2017-2020.
- 1.2 Les prescription de l'autorité nationale
- 1.3 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE.

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Cette régates est classée selon l'article 20.9.2 du règlement de World Sailing et sera soumise aux RCV régissant cette catégorie.

La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.

3. ADMISSION ET INSCRIPTION

- 3.1 La régates est ouverte à toutes les séries (TS).
- 3.2 Les compétiteurs doivent détenir une licence de navigation valide, comme requis par leur fédération et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.3 Confirmation des inscriptions au secrétariat du CVD.

4. DROITS A PAYER

Frais d'inscription : 5€ par bateau

Le paiement sera accepté argent comptant (euro) au bureau d'enregistrement le jour de la régates.

5. PROGRAMME.

9H00 : Accueil et confirmation des inscriptions au secrétariat du club house du RCNSM.

10H30 : 1^{er} signal d'attention pour courses à suivre.
(un maximum de course).

Vers 12h30 : Break déjeuner.

Aucun signal d'avertissement après 16 heures

Visitez notre site : www.rcnsm.be

6 INSTRUCTIONS DE COURSE.

Les instructions de course sont disponibles sur le site du RCNSM : (www.rcnsm.be) et seront affichées le jour de la régates au secrétariat de course ou à l'entrée de la salle de cours, niveau 0
Les régates se dérouleront sur le plan d'eau de la Meuse entre l'écluse de Tailfer et l'île de Dave.

8 PARCOURS.

Les parcours seront joints en annexe des IC et seront affichés au secrétariat.

9. CLASSEMENT.

9.1 Le système de temps compensés suivant le rating de la FFV.

9.2 Trois courses doivent être courues pour constituer une série.

9.3 (a). Quand 4 à 7 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(b) Quand 8 courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais score.

10. PLACE AU PORT

Les bateaux seront amarrés aux places qui leur sont attribuées.

11. COMMUNICATION RADIO.

Aucune réception/transmission radio ne sera effectuée pendant qu'un bateau est en course.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 PRIX.

Le Challenge Jean-Paul Halleux sera attribué suivant le règlement en annexe.

Un prix pour chaque bateau validé

13. DECHARGE ET RESPONSABILITE.

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 « Décision à courir » L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant ou qu'après la régates.

14. ASSURANCE.

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 euros pour l'épreuve.

15. EVENEMENTS SOCIAUX.

Une restauration est prévue lors du break déjeuner la réservation se fait lors de l'inscription auprès du secrétariat de course.

CONTACTS : Responsable régates :

Antoine Hiernaux : rcnsm.regate@gmail.com